

Burundi : Buyoya annonce faire appel de sa condamnation à la perpétuité

@rib News, 23/10/2020 - Source AFP L'ex-président burundais Pierre Buyoya, actuel haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, a annoncé vendredi 23 octobre qu'il allait faire appel de sa condamnation par contumace au Burundi à la prison perpétuelle pour l'assassinat de son prédécesseur Melchior Ndadaye en 1993.

«Il s'agit d'un procès politique mené de manière scandaleuse, en violation de toutes les règles de droit. Nous décidons de faire appel devant les juridictions Burundaises et, le moment venu, devant les tribunaux extérieurs», a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Bamako. L'ex-chef de l'État s'exprimait également au nom de la vingtaine de responsables militaires et civils condamnés en même temps que lui à de lourdes peines, allant de 20 ans de prison à la perpétuité par la Cour suprême du Burundi, dont le verdict a été rendu public mardi. «Compte tenu de l'État de droit Burundi, je crois que se présenter là-bas pour faire face au procès équivaudrait à un suicide» et «je n'ai pas envie de me suicider pour le moment». «Je vais me battre pour me faire représenter, en tout cas quand il s'agit du procès qui se passe dans le pays», a-t-il ajouté. Pierre Buyoya a expliqué qu'il allait également «discuter en toute transparence avec (ses) supérieurs» de l'éventualité de «surseoir» à ses fonctions d'envoyé spécial de l'UA au Mali et au Sahel ne m'appartient pas de décider moi-même», a-t-il dit. Premier président démocratiquement élu du Burundi et premier Hutu à accéder au pouvoir, Melchior Ndadaye a été assassiné en octobre 1993 lors d'un coup d'État militaire qui allait entraîner le pays dans une guerre civile opposant l'armée, dominée par la minorité tutsie, à des groupes rebelles hutu. Elle fera 300.000 morts jusqu'en 2006. Melchior Ndadaye avait succédé à Pierre Buyoya, porté par l'armée au pouvoir en 1987 et qui redeviendra président, à la faveur d'un nouveau coup d'État, entre 1996 et 2003, avant de remettre le pouvoir à Domitien Ndayizeye, un Hutu, en vertu d'un accord de paix signé en 2000 à Arusha (Tanzanie). Pierre Buyoya a été condamné pour «attentat contre le chef de l'État, attentat contre l'autorité de l'État et attentat tendant à porter massacre et la dévastation». Son nom avait déjà été cité en lien avec cet assassinat, sans que le délit d'une preuve soit apporté.